

Compte rendu de réunion – Fibre Optique

Vendredi 24 janvier 2020 à 9h30 – salle de réunion – Mairie Armentières sur Avre

Présents :

Eure Normandie Numérique :

Jean-Claude PROVOST – Vice-Président – 06.33.02.68.70

Annie JACQUES – chargée de communication – annie.jacques@eurenormandienumerique.fr

Cyril HEROUARD – Ingénieur Télécom – cyril.herouard@eurenormandienumerique.fr – 06.81.78.16.18 – 02.32.31.94.57 – 3bis rue de Verdun – 27000 EVREUX

MAIRIES :

Jean-Etienne MOREL – Maire d'Armentières sur Avre – 06.12.80.35.84 – jean-etienne.morel@orange.fr

Jean-Claude LANOS – Maire de Chennebrun – chennebrun.mairie@wanadoo.fr

Odile IPCAR – Maire de Gournay le Guérin – odile.ipcar@orange.fr

Philippe OBADIA – Maire Les Barils – philippeobadia@outlook.fr

Geneviève DHEYGERS – Maire de St Victor sur Avre – genevieve@dheygers.fr – mairie.stvictoravre@gmail.com

Vincent BICHON – représentant de Denis BICHON, conseiller municipal de St Victor sur Avre – vincent.m.bichon@wanadoo.fr

Jean-Luc BRISSET – 1^{er} adjoint de St Christophe sur Avre – mairiedesaintchristophesuravre@orange.fr

Hélène GUINCETRE – secrétaire de mairie de Gournay le Guérin, St Christophe sur Avre et Mandres

Le secteur du Sud de l'Eure est géré par l'entreprise SOBECA, en lien avec TEAM RESEAUX et ayant plusieurs sous-traitants (notamment Kyntus, qui a déjà pris contact avec nos mairies locales courant 2019). Les délais prévus par Eure Normandie Numérique sont difficiles à tenir vu les difficultés de recrutement de ce nouveau secteur professionnel, malgré la mise en place, par Eure Normandie Numérique, de cycles de formations. Toutefois, le délai annoncé de fin 2023 pour que 100% du département de l'Eure soit raccordé devrait être tenu (suivi drastique et application des pénalités de retards par Eure Normandie Numérique).

Pour le secteur de nos communes, un Nœud de Raccordement Optique (NRO) doit être installé à Mandres. De là, des sous répartiteurs optiques (SRO) sont prévus sur différentes communes, en l'occurrence à St Christophe sur Avre. Puis des boîtiers seront installés à 100 mètres des maisons au plus, et dans tous les cas, sur le domaine public (un câble dédié pour chaque maison). Les câbles seront installés en suivant les réseaux existants : enfouis, aériens... **Il est demandé aux gestionnaires de voirie de ne pas valider systématiquement les demandes de travaux comportant des installations nouvelles de poteaux et qu'en cas de doute qu'ils s'adressent à ENN.**

Concernant les projets d'enfouissement du SIEGE pour 2020, il est souhaitable que le SIEGE envoie rapidement à Orange les plans de recollement pour ne pas perdre de temps sur le planning prévu.

Il est rappelé que pour les passages en façades, il sera impératif d'avoir les autorisations des propriétaires concernés.

Pour ces passages en aérien, il sera très important de veiller à ce que les élagages soient bien effectués, sur les secteurs le nécessitant.

Le relevé des boîtes aux lettres : La société AXIONE a une DSP (Délégation de Service Public) de Eure Normandie Numérique pour installer les prises. Ces prises sont celles qui ont été relevées par les entreprises mandatées par Eure Normandie Numérique et validées par les mairies (dès courant 2019 pour certaines). **Si toutefois une mairie prévue dans la phase 1 des travaux n'avait pas pu valider ce fichier de RBAL (cas de Chennebrun et Armentières sur Avre par exemple), il faut prendre rapidement contact avec Eure Normandie Numérique pour effectuer ce relevé et la validation de celui-ci très rapidement.** Autrement, les Mairies qui n'ont pas encore été contactées sont celles dont le déploiement est prévu en deuxième phase (cas de Mandres par exemple). Ils seront donc contactés quand les études seront lancées sur leur territoire. Il est important d'y inclure les projets connus d'urbanisme. En effet, seule une marge de 20 % de prises supplémentaires pourra être prévue par la suite.

Des réunions avec l'ensemble des mairies concernées devraient être programmées courant février 2020. Les travaux devraient être terminés d'ici fin juillet 2020 et, après un délai règlementaire de 3 mois de gel commercial, les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) pourront proposer des offres aux usagers (avec réunions publiques vers octobre 2020).

Le raccordement final de chaque habitation sera effectué par l'opérateur choisi par l'utilisateur. Pour une habitation située à moins de 100 mètres du boîtier, le coût devrait être de 110 €uros (si distance au-delà des 100 mètres : raccordement long, le tarif devrait être plus élevé, mais pas de données communiquées sur le coût).

Les prestataires, tels que Bouygues, Free, SFR, Orange arrivant sur le réseau, pourraient inclure dans leurs offres la prise en charge de ce coût de raccordement.

A noter que Free est déjà présent sur le réseau. Les autres qui sont cités ci-dessus devraient être présents d'ici fin 2020. Mais il y a d'autres FAI (liste sur le site d'ENTHD) qui prennent déjà des commandes (ils sont 6 en tout). Eure Normandie Numérique conseille de préciser aux usagers de bien étudier les différentes offres commerciales proposées par les différents FAI présents sur le réseau (cela concerne les frais de raccordement mais aussi les durées d'engagement, ...).

Dès 2023, Eure Normandie Numérique prévoit de pouvoir reverser aux EPCI 1/3 de leurs participations. Le souhait est que ce retour soit investi dans la transformation d'ENN en Agence du numérique pour offrir des services supplémentaires aux collectivités.